

Dax Agglo



Yves Genaux est conciliateur de justice depuis treize ans. PHOTO ISABELLE LOUVER / « SUD OUEST »

La pénurie des conciliateurs de justice

LITIGES Cinq cantons rattachés au tribunal d'instance de Dax ne possèdent plus d'auxiliaires de justice

ROMAIN CHEVALIER
dax@sudouest.fr

« On manque vraiment de bénévoles pour assurer cette mission », regrette Yves Genaux, délégué des conciliateurs de justice auprès du tribunal de Dax. Au total, sur les neuf cantons des Landes qui dépendent du tribunal d'instance de Dax, cinq sont dépourvus d'auxiliaires de justice. Ceux de Montfort-en-Chalosse, de Tartas, de Peyrehorade, ainsi que celui de Tarnos.

« On est dans l'urgence de trouver quatre conciliateurs de justice, celui de Montfort-en-Chalosse assurant également le canton de Mugron. Mais à long terme, il nous faudrait trois personnes supplémentaires pour compenser les futures fins de carrière, dont la mienne d'ici peu de temps », reprend Yves Genaux, qui endosse ce rôle depuis près de treize ans. La France souffre aussi de cette pénurie, elle est en recherche de 600 conciliateurs de justice. En effet, depuis le 1^{er} juillet, la législation a évolué. Désormais, toute personne confrontée à des litiges de la vie quotidienne doit prendre rendez-vous avec un conciliateur de justice avant d'aller voir le juge d'instance. L'objectif : désengorger la justice.

Surchargés d'appels

Le champs d'action des conciliateurs de justice est large. Ils inter-

viennent en cas de querelles de voisinage, de nuisances sonores, de problèmes de copropriété, ou encore de travaux mal réalisés ou pas achevés. « En revanche, on n'est pas concernés par les conflits familiaux et les conflits sociaux », tient à préciser Yves Genaux. Mais malgré cela, les deux auxiliaires de justice de Dax et de Saint-Paul-lès-Dax sont surchargés d'appels. « S'ils devaient traiter toutes les demandes, ils camperaient dans leur permanence ! », déplore le délégué. Il reprend : « Ce travail étant bénévole, il n'attire pas. Et puis cela demande pas mal d'implication, notamment au niveau administratif. Il faut savoir être organisé. » Chaque conciliateur doit, par exemple, pouvoir assurer une permanence (deux demi-journées par mois).

« La base, c'est le dialogue »

Ce bénévolat demande des dispo-

ponibilités : deux à trois jours par semaine pour contacter les personnes concernées et se rendre sur les lieux des litiges. De fait, il attire peu jeunes et essentiellement des retraités.

Pour devenir conciliateur de justice, il faut déjà posséder quelques notions juridiques. « À mon époque, cette compétence était moins importante qu'aujourd'hui. On m'a engagé pour ma psychologie et ma pédagogie », se souvient Yves Genaux. Pour compléter leur savoir-faire, ils participent à des formations tout au long de leur exercice. « Cela permet de nous perfectionner et de mieux connaître la législation. Mais la base de ce métier, c'est surtout le dialogue », conclut-il.

Pour plus d'informations ou pour postuler, il faut joindre directement Yves Genaux : 06 83 16 52 36
ouy.gcdj@orange.fr